



02 OCT 2020

انواكشوط، في \_\_\_\_\_، Nouakchott, le

رقم : 0000014

## CIRCULAIRE

### AUX

**Maires des communes relevant des Wilayas du Hodh  
Charghi, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna,  
Trarza et Guidimagha**

**Objet : Lutte contre les feux de brousse**

La saison des pluies a été précoce et globalement humide, avec des quantités de pluie supérieures à la normale au niveau de la majeure partie des stations dans les principales wilayas agropastorales du pays. Il en a résulté l'extension considérable des superficies cultivables et la formation d'un couvert végétal particulièrement dense dans l'Est, le Sud et le centre du pays. En cela, les risques de feux de brousse sont une réelle menace à laquelle nous devons tous faire face, surtout quand on sait que chaque année, les feux ravagent, depuis 2010, entre 50 000 à 200 000 ha de pâturages au niveau de nos wilayas agro-sylvo-pastorales.

Suite à la Communication à ce sujet adoptée en Conseil des Ministres le 16 septembre dernier, les pouvoirs publics ont décidé de prendre en main cette question et de sonner la mobilisation générale de tout le corps social. Se fondant sur les missions qui sont les vôtres et tenant compte des avantages comparatifs de vos institutions en tant que collectivités territoriales décentralisées et donc concernées par l'encadrement de proximité des populations, je vous invite à prendre la part qui vous revient dans la campagne nationale de lutte contre les feux de brousse.

En conséquence, il vous est demandé de mobiliser toutes vos énergies pour organiser, en concertation avec les autorités administratives et les services techniques déconcentrés de l'Etat, une importante campagne de sensibilisation à la hauteur des défis, au niveau de vos wilayas respectives et d'établir, chacun selon ses missions et avantages comparatifs, un cadre d'actions de prévention et de gestion des feux de brousse. A cet égard, nous vous proposons d'y inclure :

- La mise en place et l'animation de Comités Villageois de Vigilance et d'Interventions Rapides ;



- La réalisation de pare-feux manuels et de ceintures de sécurité autour des établissements humains ;
- La mise en œuvre de micro-projets de valorisation des pailles issues de la réalisation de pare-feux manuels.

Dans ce cadre, l'Etat ne ménagera aucun effort pour vous assister dans la mise en œuvre de cette campagne.

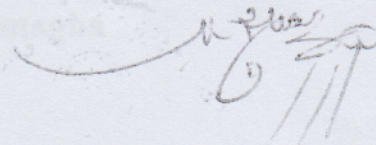
Je vous demande d'accuser réception de la présente circulaire et de me tenir régulièrement informé des suites données à sa mise en œuvre.

**Mohamed Salem OULD MERZOUG**

**Ampliations**

-PM

-MSG/PR



*Cette circulaire fait de bruyère.*

Le climat des plaines a été précoce et globalement humide, avec des quantités de pluie supérieures à la normale au niveau de la majeure partie des stations dans les principales Wilayas agro-pastorales du pays. Il en a résulté l'extension considérable des surfaces cultivables et la formation d'un couvert végétal particulièrement dense dans le Sud et le centre du pays. En cela, les risques de feux de brousse sont une réalité menaçante à laquelle nous devons tous faire face, surtout quand on sait que chaque année, les feux ravagent, depuis 2010, entre 30 000 à 200 000 ha de pâturages et surfaces des Wilayas agro-sylvo-pastorales.

Suite à la Communication à ce sujet adoptée en Conseil des Ministres le 16 septembre dernier, les pouvoirs publics ont décidé de prendre en main cette question et de lancer la mobilisation générale de tout le corps social. Se demandant sur les missions qui sont les vôtres et tenant compte des avantages comparatifs de vos institutions en tant que collectivités territoriales décentralisées et donc concernées par l'encadrement et la proximité des populations, je vous invite à prendre la part qui vous revient dans la campagne nationale de lutte contre les feux de brousse.

En conséquence, il vous est demandé de mobiliser toutes vos énergies pour organiser, en concertation avec les autorités administratives et les services techniques déconcentrés de l'Etat, une importante campagne de sensibilisation à la hauteur des défis au niveau de vos Wilayas respectives et d'ailleurs, chaque secteur a mis en œuvre ses avantages comparatifs, un cadre d'action de prévention et de gestion des feux de brousse. A cet égard, nous vous proposons d'y inclure :

- La mise en place et l'animation de Comités Villageois de Vigilance et d'Interventions Rapides ;